



Département « Vie Quotidienne »
Secteurs « Développement Durable » et « Consommation »

Thème : « D'une société de consommation de masse à une consommation raisonnée »

Date : Vendredi 30 septembre 2016

Lieu : A la Fédération Nationale - 28 Place St Georges
75009 PARIS Salle Pernot – Escalier A – 1^{er} étage

Horaires : 09h30 à 16h30

Animée par : Sonia TROADEC, chargée de mission développement durable et Delphine BORNE, chargée de mission consommation.

Objectifs :

- Sensibiliser les responsables associatifs sur l'excès de consommation et la nécessaire remise en question des comportements de consommation
- Leur donner les clés pour acquérir les outils et méthodes pour mener à bien la mise en place d'actions de sensibilisation de façon à aider les consommateurs à agir au quotidien de façon responsable
- Les aider à répondre aux nombreuses interrogations actuelles de certains consommateurs qui cherchent à consommer « autrement ».

Programme :

- I. Pourquoi pouvons-nous dire que nous sommes dans une société de consommation de masse ?
- II. Les limites de la consommation en tant que système
- III. Les clés pour consommer autrement
- IV. Consommer autrement : mise en pratique

Profil des participants : Cette formation est à destination des responsables des fédérations et associations ; des bénévoles qui accueillent les consommateurs et les familles.

Tarifs : 27€ pour les membres Familles de France - 50€ pour les non membres.



Fiche d'inscription
Formation des Secteur « Développement Durable » et « Consommation »

A RENVoyer accompagnée de votre règlement (chèque de 27 ou 50€)

Avant le vendredi 23 septembre 2016 à :

FAMILLES DE FRANCE - Fédération Nationale

Secrétariat général - 28 Place St Georges 75009 PARIS

ou par mail : accueil@familles-de-france.org ou par fax : 01.45.96.07.88

Thème : « D'une société de consommation de masse à une consommation raisonnée »

Date : Vendredi 30 septembre 2016

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Adhérent de l'association de:

Rappel des conditions de participation aux stages de formation organisés par la Fédération nationale

Inscription : les frais sont à régler à l'inscription (voir tarif ci-dessus)

Toute inscription doit faire apparaître l'accord de l'Association locale ou de la Fédération départementale dont dépend la personne inscrite. Une inscription ne devient ferme et définitive qu'après réception des droits d'inscription.

Remboursement : Le remboursement des frais de transport est accepté uniquement sur justificatifs originaux et sur la base du billet SNCF, en 2^{ème} classe.

Repas : Pris en commun, à la charge de la Fédération nationale.